



1^{ère} réunion de la section apicole de l'OVVT en Occitanie

réunion d'organisation et lancement

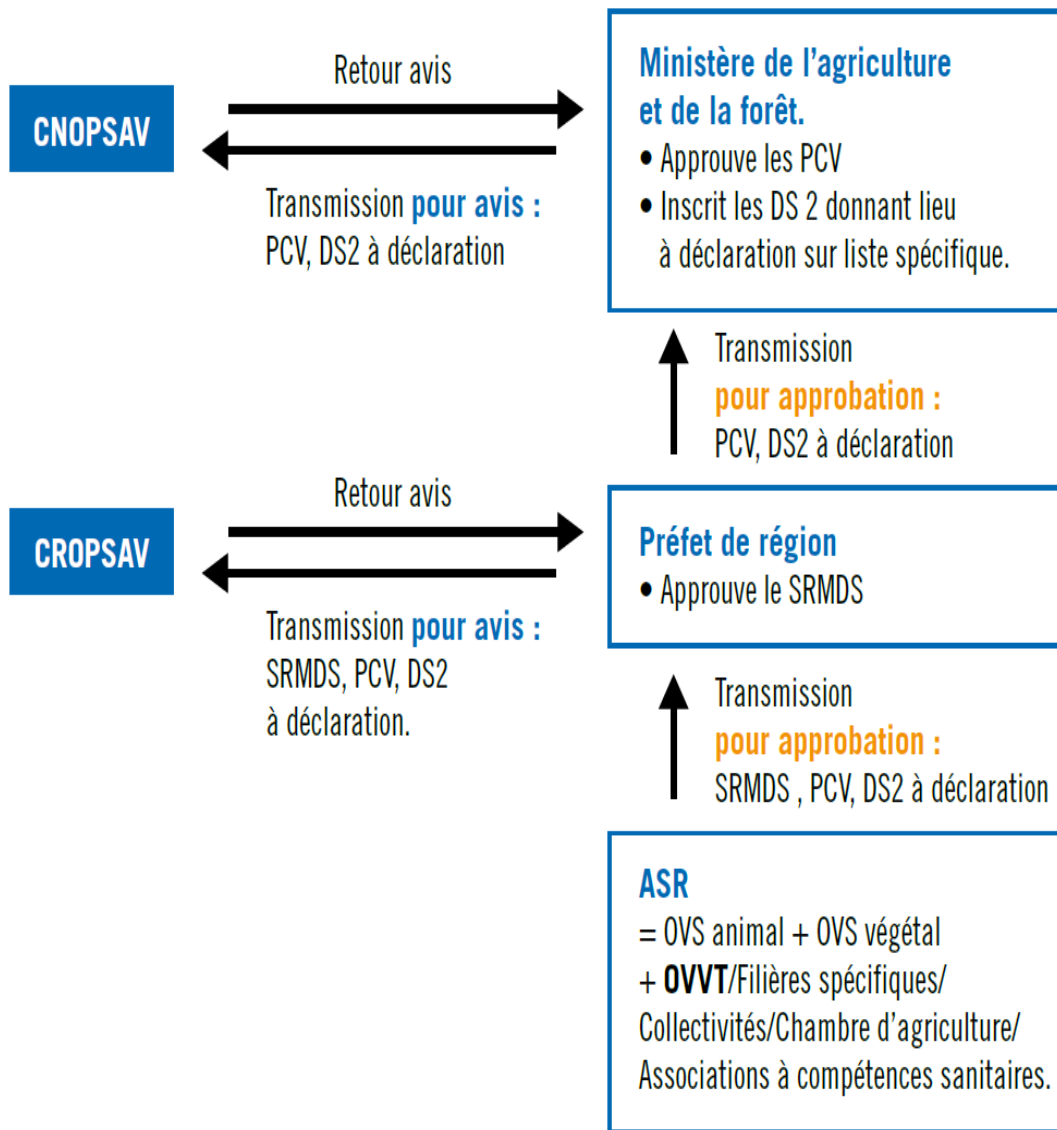
Toulouse / vendredi 06 juillet 2018

- Présentation du contexte de création d'une section apicole
- Définition d'objectifs d'action pour la section apicole
- Organisation et élection de représentants 'Api'
- Présentation de l'accord sur la participation financière actée pour les membres de la section apicole.
- Articulation avec le GTV-OVVT Occitanie
- Formations apicoles pour 2018
- Autres points de discussion

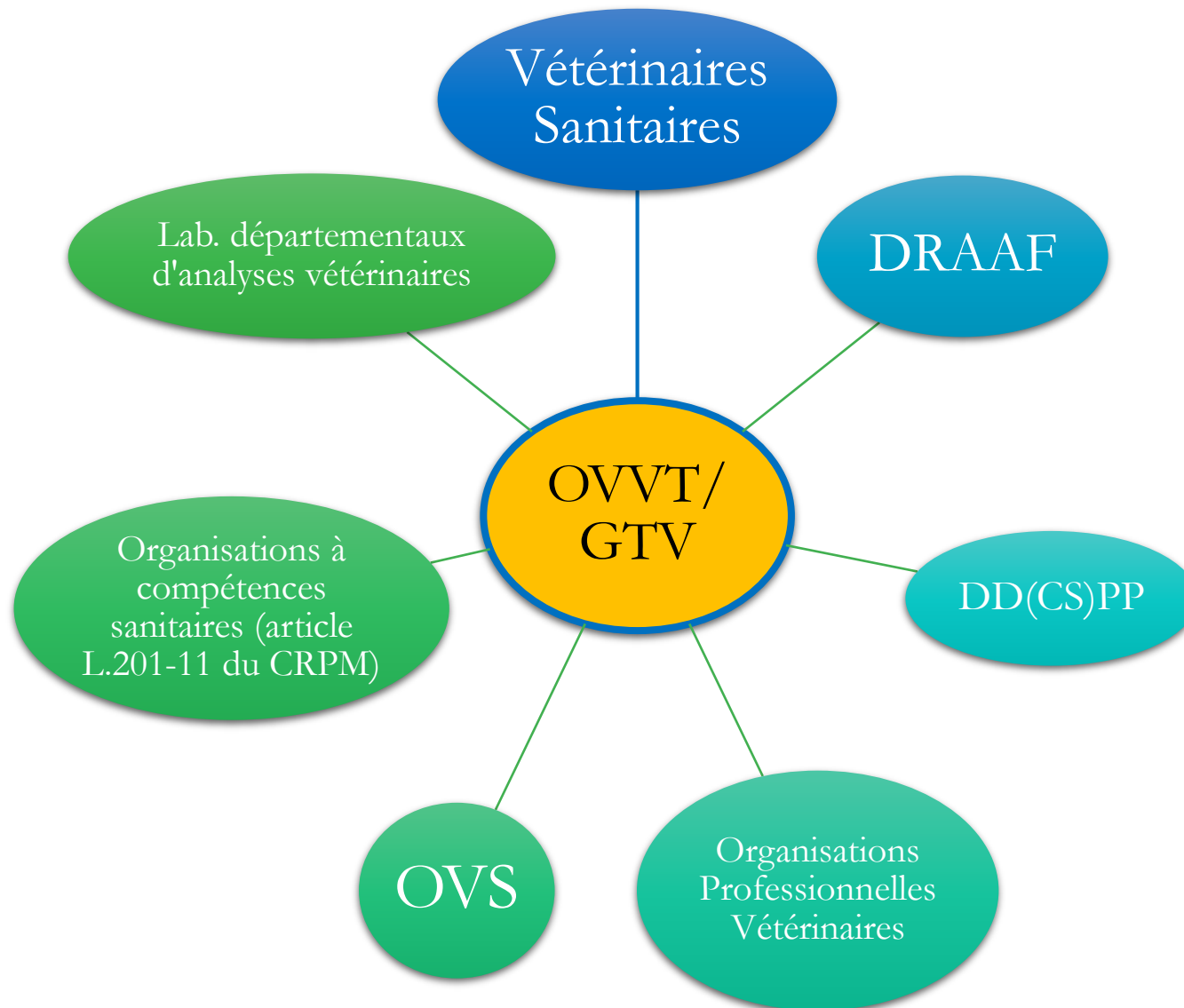
Contexte : création section apicole

- ❖ Mise en place de la nouvelle gouvernance sanitaire : création d'un étage régional au travers de la reconnaissance du GTV Occitanie en tant qu'Organisme Vétérinaire à Vocation Technique

- ❖ **Création de la section apicole vétérinaire d'Occitanie dans le cadre OVVT**



Les interactions de l'OVVT



Objectifs

Élaboration d'un plan d'action et de coordination régionale ?

Animation et pilotage technique ?

Appui des vétérinaires « api » afin d'assurer une harmonisation ?

Mutualisation de moyens au niveau de la région ?

Organisation et élection de représentants 'Api'

- Condition pour faire partie de la section apicole OVVT
- Élection d'un/deux représentant/s désignés par les membres
- Nombre de réunions /an

Participation financière OVVT et Articulation avec le GTV Occitanie



CONTRIBUTION 2018 POUR L'ANIMATION de l'Organisme Vétérinaire à Vocation Technique

Groupement Technique Vétérinaire d'Occitanie

Association n° : W811005542 / Organisme de formation n° : 76810139081

SIRET : 822 935 086 000 14 - Code NAF : 9412 Z

Présidente : Delphine FERRE FAYACHE Route du Bourg, 46120 LACAPELLE-MARIVAL

Siège Social : Gilles DE CREMOUX 1 ter Avenue Albert Thomas 81400 CARMAUX

Dr Vétérinaire à :

Adresse postale :

Adresse email :

Tel : Numéro d'ordre :

CONTRIBUTION** (voir le détail ci-dessous) 2018

FORFAIT par Vétérinaire 4 IO (= Indice Ordinal)

INDICE ORDINAL 2018 = 14.30 € TTC

57.20 € TTC

Merci de retourner ce document rempli accompagné de votre règlement :
par chèque à l'ordre de « GTV Occitanie »
au trésorier Régis DUQUESNEL 16, rue NEGO DANOS 81000 ALBI

Introduction pratique à l'apiculture pour vétérinaires

- Projet en construction (manque confirmation rucher ex-LR)
- 30 personnes attendues (2 séances de 15 personnes à l'ENVVT et L-R)
- Date : première semaine de septembre 2018

Outils de communication

- **Site web GTV-OVVT Occitanie** : Date prévue septembre 2018
- Besoin de contenu pour la section apicole OVVT / Photos + coordonnées représentants

- **Facturation de 7 jours pour un représentant SAPI (PAE Varroa)**
 - 7j x 30 IO (14,18€HT)/jour + 300 € frais (une fois)
 - rapport technique complet pour aujourd'hui (mail du 02/07/2018)
- **Questionnaire SNGTV à remplir : Mandatement API**
- Journées Vétérinaires Apicoles d'Oniris (11 et 12 octobre 2018)
 - 150 € TTC (soit 125 € HT)
- **Remontée Infos Formations Varroa + vérification coordonnés**

<https://1drv.ms/x/s!AgIxml8Qhewihkxelu-1COKQ3uLu>

Le vétérinaire officiel : l'interlocuteur de choix !

Missions :

- Suivi sanitaire et épidémiologique des cheptels et des échanges d'animaux
- Maladies réglementées (*Aethina tumida* et *Tropilaelaps* spp.) : prise de décision sanitaires et application de réglementations prophylactiques
- Suivi sanitaire de la production

Défis à relever :

- Organisation des vétérinaires « api »
- Rapports avec acteurs de la filière : réticences chez les apiculteurs dû à l'investissement récent des vétérinaires

Conclusion : Le vétérinaire spécialiste « apicole » formé est un atout considérable pour la filière apicole et un acteur clé en ces temps de crise.

OVVT/GTV Occitanie